

Mise en ligne sur le site de la communauté de communes le 19.11.2025



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 novembre 2025

Membres

Date de Convocation : le 29/10/2025

en exercice : 37

Présents : 29

Le mercredi cinq novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Anny BARGON, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL.

Absents (9) : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFARRE, Magali MOULIN.

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER

DE_2025-091 : CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) : AVENANT N°1

Il est rappelé que le CRTE Centre Sud Ardèche a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Décembre 2021.

Signé par les 5 Communautés de Communes constitutives de ce CRTE Centre Sud-Ardèche, il illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales et s'attache à simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existant entre les collectivités, tout en fixant les grandes orientations du territoire et les axes d'intervention privilégiés.

Articulé autour de 7 grands axes (relance économique, transition énergétique, économie circulaire, transition agricole et circuits courts, mobilité durable, cohésion territoriale, transition hydrique et adaptation aux changements climatiques), le CRTE a fait l'objet depuis cette première délibération d'un travail collaboratif et itératif, permettant de recenser, penser ou construire des projets au sein des communes de la Montagne d'Ardèche et correspondants aux 7 axes ci-dessus référencés.

Après un travail en revue de projets et sur proposition du Comité de pilotage, il est nécessaire de rédiger un avenant, afin d'actualiser le CRTE signé en 2021, entre les communautés de communes CCBA, CCBC, CCMA, CCVL et CCASV et l'État, pour les années 2025 – 2026, en complétant les orientations stratégiques initialement définies.

La revue de projets du territoire de la Montagne d'Ardèche s'est ainsi tenue le 15 Mai 2025, en présence du Sous-Préfet pour mettre à jour les projets de notre territoire.

Cet avenant traduit les évolutions suivantes, pour chaque communauté de commune :

- Les actions à maintenir avec évolution ;
- Les nouvelles actions prêtes à démarrer d'ici 2026 à inscrire, dont celles mettant en œuvre la feuille de route de la COP ;
- Les projets encore à travailler, voire à accompagner en ingénierie.

La liste des projets à jour pour la Montagne d'Ardèche est annexée à la présente délibération.

Vu, le Contrat de Relance et de Transition Écologique du Sud-Est Ardèche approuvé en conseil communautaire du 16 Décembre 2021,

Vu, la circulaire relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique du 29 septembre 2023

Vu, la circulaire relative à la relance des Contrats pour la Réussite de la Transition Écologique du 30 avril 2024

Vu, la revue de projet datée du 15 Mai 2025 dans les locaux de la Communauté de Communes et de son Compte-rendu décrivant la mise à jour des différents projets et dont copie est annexée en pièce jointe,

DECIDE :

- D'approuver la signature d'un avenant au CRTE Centre Sud-Ardèche signé en 2021, selon les modalités définies ci-dessus et aux fins d'actualisation des projets répertoriés sur le territoire de la Montagne d'Ardèche,
- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes Montagne d'Ardèche à signer l'avenant au CRTE Centre Sud-Ardèche ainsi que tout document éventuellement nécessaire à sa mise en application.

Fait à Coucouron, le 07/11/2025

Le Président,

Jacques GENEST



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 007-200072007-20251105-DE_2025_091-DE

